

Mairie du 16^e arrondissement

IK/CM/LM

Paris, le 24 Février 2009

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 NOVEMBRE 2008
DU CONSEIL DE QUARTIER MUETTE SUD

Le douze novembre deux mille huit, à dix huit heures et trente minutes, les membres du Conseil de quartier Muette Sud se sont réunis dans la salle des Fêtes de la Mairie du XVI^{ème} arrondissement.

Etaient présents :

Mme DREYFUSS, Mme KHOURY, Mlle BOILLOT, M. de GIBON, M. MANO, M. AURIACOMBE, Mme BALDINI

Mme AUBERT-LEGRAND, Mme BORODINE, Mme PERCQ-DEBRIS, Mme THEODON, Mme ZIVY, Mme BARSOLLE, M. LARRIERE, Mme LEQUERLER, M. MALISZEWSKI, Mme NAHOUM

M. MERCIER, M. GILLERON, Mme GASECKI

Etaient excusés :

M. GOASGUEN, Mme GIAZZI, Mlle HAREL

M. DAGOUSSET, Mme TASSIN, M. ALBARET, Mme BALLEREAU, Mme JULIEN

Mme DREYFUSS ouvre la séance du conseil de quartier Muette sud. Elle remercie M. MERCIER, le Commissaire central du 16^e arrondissement, de sa présence assidue à tous les conseils, ainsi que M. GILLERON, Chef du service de la Propreté du 16^e arrondissement. Elle présente Mme GASECKI qui représente le service de la Voirie et donne la parole à Mme KHOURY, adjointe au Maire du 16^e arrondissement chargée des conseils de quartier Muette Sud et Muette Nord.

Mme KHOURY souhaite la bienvenue aux participants. C'est le premier conseil de quartier qu'elle préside aux côtés de Laurence DREYFUSS. Elle annonce l'élaboration d'une Charte parisienne de la Participation qui concerne donc directement les conseils de quartier. Elle les définit comme des instances de démocratie participative, des espaces d'expression et de dialogue où chaque citoyen, usager, habitant peut participer et s'exprimer. C'est la raison pour laquelle le conseil est réuni ce soir.

1. Devenir de deux immeubles laissés à l'abandon face à la place de Passy.

M. KHOURY indique qu'il s'agit de deux immeubles visiblement laissés à l'abandon face à la Place de Passy. Le propriétaire des immeubles avait présenté un premier projet à la Direction de l'Urbanisme qui n'a pas été accepté notamment par les bâtiments de France.

M. MANO ajoute qu'effectivement un projet initial prévoyait une démolition et n'a pas reçu l'accord des Architectes des Bâtiments de France. A l'heure actuelle les propriétaires de l'immeuble envisagent de céder l'immeuble en deux parties, pour garder la propriété des surfaces commerciales et céder les autres. C'est un projet qui avance doucement mais dont les acteurs semblent suffisamment sérieux. Ce sont des immeubles qui n'ont pas été correctement entretenus pendant au moins 70 ans. Il y a donc énormément de travaux à faire, d'où les difficultés pour monter une opération qui s'équilibre sur le plan financier.

M. MALISZEWSKI demande quelle est la nature du projet, et notamment s'il est prévu de faire du logement social ? De quel type d'investisseurs s'agit-il ? Il pense que pour les habitants du quartier cela peut présenter un certain intérêt. D'autre part, M. MANO ayant souligné l'insalubrité de l'immeuble il se demande s'il y a encore des gens qui vivent à l'intérieur ?

M. MANO répond que l'immeuble n'est heureusement plus habité. Par ailleurs, malgré l'état déplorable de l'immeuble, il représente quand même un coût d'acquisition peu compatible avec les financements du logement social. Cet immeuble appartenait à un investisseur privé, et ce sont des investisseurs privés qui s'y intéressent aujourd'hui.

M. PLISSON demande pour quelle raison l'Architecte des Bâtiments de France s'est opposé au projet.

M. MANO ne la connaît qu'en partie. Pour ce qu'il en sait l'Architecte des Bâtiments de France a estimé que le haut de la façade présentait un caractère particulier et typique de la rue de Passy et à ce titre souhaitait le conserver. Cette contrainte limitant la constructibilité de la parcelle l'équilibre financier global de l'opération s'en est trouvé remis en cause. L'investisseur initial a donc abandonné son projet.

M. de GIBON estime que M. MANO reste assez flou sur le délai. Il se demande s'il existe des garanties et un timing sur cette opération de vente ?

M. MANO rappelle qu'il s'agit d'un projet purement privé.

M. MALISZEWSKI demande si ce que l'on peut retirer ce soir, c'est que le projet quel qu'il soit, ne changera pas de manière fondamentale ni la surface habitable ni la présentation ni le volume d'ensemble des bâtiments concernés.

M. MANO répond que c'est exactement l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

2. Voirie :

- Sortie du Périphérique intérieur Porte de Passy.

Mme GASECKI rappelle l'historique qui a amené à réaliser cet aménagement. Ce carrefour de la Porte de Passy a été identifié comme étant un des carrefours les plus accidentogène de Paris. Un groupe de travail composé de membres de la Préfecture de Police et de la Direction de la Voirie, a été mis en place pour faire des propositions d'aménagements. Ce sont essentiellement les mouvements tournants qui posaient problème dans ce carrefour. Le groupe de travail a donc proposé un aménagement qui a été réalisé au cours de l'été 2008. Les conséquences sur la circulation se sont fait malheureusement rapidement sentir avec en particulier des difficultés à partir de la sortie du boulevard périphérique en termes d'embouteillages sur l'avenue de la Porte de Passy. Des modifications ont donc été rapidement mises en œuvre pour améliorer l'aménagement. Aujourd'hui l'objectif de départ est rempli puisque les mouvements tournants sont maintenant bien organisés. Il n'y a plus d'accident ni de difficultés particulières. Néanmoins, on constate encore quelques difficultés de circulation boulevard Suchet. Il faut comprendre que l'aménagement modifie les habitudes des usagers, et qu'il faut toujours un peu de temps pour qu'ils se l'approprient et sachent bien se positionner pour tourner correctement. De plus on a adopté les temporisations des feux pour favoriser l'écoulement de la circulation du boulevard Suchet. Le carrefour reste toujours sous surveillance. Il ne faut pas non plus réagir de façon précipitée.

M. BOUTRY souhaite intervenir parce que c'est un sujet qui le préoccupe depuis longtemps. Il estime que l'aménagement réalisé est bien plus dangereux pour les piétons. On a augmenté le temps de feu vert pour les boulevards ce qui veut dire qu'on l'a réduit pour les piétons. Il trouve que l'aménagement est plutôt accidentogène pour les piétons qu'autre chose, même s'il fluidifie peut être un petit peu la circulation automobile. La question qu'il se pose est pourquoi on continue à maintenir une sortie du périphérique dans le Bois de Boulogne au niveau de la Porte de Passy ? M. BOUTRY estime que cette sortie ne sert strictement à rien et qu'il existe d'autres moyens pour se rendre au bois. Pour lui, la solution est toute trouvée : fermer cette sortie du périphérique qui donne dans le Bois de Boulogne. Dans le Bois de Vincennes, il n'y a aucune sortie. Cela résoudrait le problème d'un seul coup puisqu'on aurait un carrefour normal. De plus cette sortie est située à 300m de la sortie de la Porte de la Muette qui est bien mieux adaptée. En supprimant cette sortie du périphérique, on supprimera le problème du carrefour de la Porte de Passy qui n'est vraiment pas sécurisant pour les piétons.

M. BOUTRY souhaite que les circulations douces soient développées, en prolongeant les pistes cyclables du jardin du Ranelagh vers le Bois de Boulogne. Dans le Bois de Boulogne, il y a des pistes peu praticables à cause des sorties du périphérique qui sont extrêmement dangereuses. C'est un point de vue qu'il défend depuis longtemps et notamment dans le cadre du plan de déplacement de Paris.

M. COHEN emprunte ce carrefour régulièrement en vélo pour se rendre à la piscine à l'hippodrome d'Auteuil. Il estime que l'aménagement réalisé pose un problème de sécurité à la fois pour le piéton et pour les cyclistes qui doivent emprunter le passage clouté.

Un riverain de la rue Raynouard pense que cette sortie de périphérique est utile mais qu'elle est dangereuse. Il pense qu'il faudrait déjà agir en amont, sur le périphérique. Pourquoi ne pas installer des bandes rugueuses avant l'amorce du virage et implanter des signalisations verticales pour les automobilistes sortant du périphérique ?

Mme ZIVY pense également que cette sortie est inutile compte tenu de la proximité la Porte de la Muette. Si on fermait cette sortie, cela permettrait aussi de rendre un petit peu moins dangereux le jardin du Ranelagh pour les enfants.

Mme DREYFUSS précise que le jardin du Ranelagh est situé dans le quartier Muette Nord. Les conseillers de quartier n'ont donc pas eu connaissance du vœu qui a été voté en Conseil de Paris sur la piétonisation des avenues Ingres et Prudhon. Cela commencera cet été les dimanches.

- Peinture des passages piétons situés au niveau des 24 et 34 avenue de Versailles.
- Marquages au sol peu visibles au début de l'avenue de Versailles.

Mme GASECKI indique que, comme les conseillers de quartier ont pu le constater, des travaux ont été réalisés entre le 24 et le 34 avenue de Versailles. Deux nouvelles traversées piétonnes ont été créées et protégées par des bornes hautes. Les marquages au sol ont également été refaits

En ce qui concerne les problèmes de marquage au sol au début de l'avenue de Versailles, Mme GASECKI précise qu'elle peut faire un bilan des zones de livraisons pour en supprimer si besoin. Par ailleurs, le service de voirie va rénover les marquages qui en ont besoin et effacer ceux devenus inutiles.

Mme AUBERT ajoute à propos de ces marquages et des zones de livraison qui n'ont plus lieux d'être, qu'il y a par exemple « Speedy » qui disposait de pompes à essence. Or, ces pompes ne sont plus là depuis fort longtemps - au moins 15 ans - mais le marquage est resté le même. Cet emplacement pourrait être rendu au stationnement résidentiel.

Mme DREYFUSS répond qu'on essaie de rendre du stationnement résidentiel à chaque fois que cela est possible.

Mme AUBERT affirme qu'il n'en a pas été rendu beaucoup dans ce quartier.

Mme DREYFUSS précise qu'il faut signaler ces emplacements pour que l'on vérifie leur utilité.

Un riverain de la rue Raynouard, au sujet des places de parking, signale deux cas à proximité de son domicile. Entre le n°2 et le n°4, il y a à peu près 6 places de parking qui sont destinées à des livraisons pour un papetier, un tailleur et l'école Acadomia, et rue Chernovitz au niveau du n°13 et du n°15 en face d'une pharmacie. Il estime que cela fait beaucoup et pense que dans ce secteur on pourrait récupérer une dizaine de places. Il lui semble d'ailleurs qu'à l'origine ces places étaient destinées aux magasins de bouche.

Mme GASECKI répond que pour ce qui concerne «Speedy», effectivement, le stationnement est interdit le long du garage. On peut donc facilement rétablir du stationnement autorisé.

Mme AUBERT ajoute qu'en plus, les marquages ayant presque disparus, la confusion est facile, en particulier le soir.

- réattribution de places de livraison

M. MUYARD, Président de l'association 16^e demain, fait remarquer que les zones de livraisons peuvent être utilisées par les particuliers qui ont des choses à déposer pour un laps de temps relativement court. La Mairie de Paris a mis en place un système de disque. Il ne faut donc pas croire qu'elles sont uniquement réservées aux commerçants.

M. LEGENDRE demande s'il y a des heures qui sont exclusivement réservées pour les livraisons ?

M. MANO ajoute qu'il y a, en ce moment, une étude sur la possibilité d'utiliser les aires de livraisons pour stationner la nuit. La condition, bien sûr, est qu'à une heure relativement matinale, les places soient libérées. Ce système est expérimenté dans le 17^e. D'une façon générale il pense qu'il faudrait, reconsidérer l'implantation des zones de livraison dans certaines rues en fonction de l'évolution commerciale.

Mme DREYFUSS rappelle qu'il y avait davantage de commerces de bouche avant. Ce qui explique le nombre d'aires de livraison. Aujourd'hui, la tendance est plus à la mutualisation des emplacements. Concernant l'expérience menée sur l'utilisation des aires de livraisons la nuit, Laurence DREYFUSS confirme que le Maire du 16^e a demandé à ce qu'elle soit étendue à l'arrondissement.

Mme GASECKI précise qu'aujourd'hui peu de nouvelles zones de livraison sont créées. La politique est plutôt de les supprimer et de les répartir au mieux pour que tout commerçant ou riverain ait une zone de livraison à moins de 50m, ce qui est déjà une distance assez importante quand on a des charges à porter. Du stationnement résidentiel est rendu dès que cela est possible. Elle fera vérifier sur place les cas de la rue Raynouard et de la rue Chernoviz qui viennent d'être signalés

Mme LOTH, habitante de la rue de Passy, souhaiterait que l'on reconsidère les zones de stationnement résidentiel. En effet, elle a remarqué que des emplacements sont souvent vides à proximité de chez elle mais hors de sa zone de stationnement.

Mme GASECKI rappelle que l'arrondissement est découpé en zones qui sont réparties assez équitablement de façon à ce que tout résident dispose d'un vivier de places équivalent. Il faut bien établir une limite et quelqu'un situé en bordure de secteur peut se retrouver un peu excentré mais ces zones sont réparties uniformément sur l'arrondissement.

Mme LOTH comprend bien mais si les places sont continuellement vides et ne sont jamais utilisées, on pourrait peut être reconsidérer ces zones.

Mme GASECKI répond que dans ce cas il faudrait refaire une enquête de stationnement. Elle est ravie d'apprendre qu'il y a des voies qui offrent toujours des places de stationnement puisqu'elle n'a pas toujours un tel retour.

Mme LOTH affirme que dans le quartier, les automobilistes sont obligés de tourner, une heure parfois, le temps de trouver une place, alors qu'ils en voient des libres auxquelles ils n'ont pas accès ; c'est dommage.

Mme GASECKI propose de faire un diagnostic dans le secteur. A ce moment là, le service qui s'occupe spécifiquement du stationnement payant pourra dire si réellement un secteur bénéficie de trop de places de stationnement, ce qui lui paraît quand même un peu surprenant.

M. BRISSON comprend donc qu'en l'état actuel de la réglementation, on peut se faire verbaliser à 2h du matin sur une place de livraison.

Mme DREYFUSS confirme ce point.

M. MERCIER confirme également que la zone de livraison est valable 24h sur 24h.

Mme AUBERT ne comprend pas que l'on interdise aux gens de se mettre sur les emplacements de livraisons la nuit parce que cela ne gêne personne. Elle a vu, le 8 septembre, vers 1h00 du matin, une opération d'enlèvement sur l'avenue de Versailles de toutes les voitures qui étaient en stationnement sur des places de livraisons.

M. MERCIER répond qu'il s'agit de l'application de la réglementation du Code de la Route.

Mme AUBERT pense que c'est une mauvaise réglementation dans ce cas là parce qu'elle n'est pas comprise par les habitants.

M. MERCIER en a bien conscience. Comme il le rappelle à chaque conseil de quartier il demande à ses effectifs d'agir avec discernement dans la verbalisation. Il rappelle également qu'interviennent sur l'arrondissement non seulement les effectifs du 16^e arrondissement mais aussi des services centralisés de la Préfecture de Police, notamment celui des enlèvements et ils n'ont pas les mêmes objectifs que les services locaux. Leur mission est de patrouiller dans l'ensemble de Paris. Il est bien conscient que ces opérations ne sont pas très bonnes pour l'image de la Police mais elles sont le fait de services qu'il ne contrôle pas.

M. MALISZEWSKY au sujet de la phase d'expérimentation à laquelle il est fait référence, demande s'il est possible d'avoir une idée du nombre de places que cela peut générer et à quelle heure juge-t-on raisonnable que les riverains libèrent ces emplacements ?

M. MERCIER ne peut pas donner d'indication sur le nombre de places car il n'a pas suivi directement ce dossier. Pour ce qui est de l'heure à laquelle il faudrait libérer les emplacements, théoriquement, les livraisons sont censées se faire assez tôt le matin donc l'horaire de 6h ou 7h du matin pourrait être raisonnable.

- Manque d'éclairage avenue de Versailles et près de la Seine.

Mme GASECKI indique que, d'après les relevés de photométrie effectués, elle pense que l'éclairage est plutôt correct. Elle ne sait pas si cette impression de manque d'éclairage concernait un tronçon bien précis de l'avenue de Versailles ou une autre voie mais l'avenue de Versailles elle-même n'est pas particulièrement problématique.

Mme NAHOUM précise que le problème se situe selon elle au niveau du 130 de l'avenue de Versailles en face de Sainte Péline.

Mme DREYFUSS indique que ce n'est pas au début de l'avenue de Versailles !

Mme GASECKI vérifiera donc cette zone.

- Pénurie de stationnement dans le quartier

Mme GASECKI indique que ce n'est pas spécifique à l'avenue de Versailles, la demande de places de stationnement est générale sur le 16^e et sur l'ensemble de Paris.

Mme DREYFUSS confirme que cela concerne l'ensemble du 16^e arrondissement. On évoque à chaque Conseil d'arrondissement et à chaque Conseil de Paris la possibilité de créer des parcs souterrains pour les résidents. Peut être qu'à force, on sera entendu.

M. MANO considère que ce n'est pas un problème nouveau car de nombreux immeubles, notamment de l'époque haussmannienne, ont été construits avant l'automobile et n'ont pas de parking. Par ailleurs, la difficulté est accrue lorsque les foyers ayant plusieurs véhicules sont nombreux.

Mme DREYFUSS ajoute que c'est tout de même leur droit !

M. MANO répond que ce n'est pas sans conséquences pour l'environnement. Néanmoins, il n'y a pas d'opposition, selon lui, de la Mairie de Paris, il le dit clairement, à la construction de parkings souterrains. Encore faut-il trouver les lieux, les moyens financiers, les investisseurs etc.. mais il n'y a pas de rejet systématique du principe.

Mme BARSOLLE signale, au sujet du stationnement pour les personnes handicapées, que devant la Maison des Associations, rue Boylesve, une place a été réalisée et matérialisée mais apparemment elle n'est pas conforme.

Mme GASECKI a reçu un courrier en ce sens mais n'a pas bien compris ce que voulait dire « pas conforme ». En effet, cette zone a été réalisée comme partout dans Paris. Une place matérialisée de 1,80x5 mètres avec un panneau et les marquages correspondants. Il est possible, dans certains cas, de réaliser des places handicapés de 3,30m de large, lorsqu'il y place sur le trottoir, mais c'est rarement le cas.

Mme BARSOLLE précise qu'on lui a dit que le trottoir est trop haut, et qu'il faudrait l'abaisser le trottoir avec la rue. Elle n'est pas spécialiste en la matière, c'est l'une des associations qui lui a rapporté cette information.

Mme DREYFUSS a effectivement été saisie par l'association en question et a transmis sa requête au service de voirie. Elle pense organiser prochainement une table ronde sur ces questions d'accessibilité car cela lui semble nécessaire.

- Devenir des bancs situés rue Bois le Vent

Une riveraine indique que les bancs ont été retirés de la rue Bois le Vent. Il semblerait que cela gênait les commerçants. Elle habite là depuis 30 ans et pense que ces bancs étaient utiles pour les gens de la maison de retraite d'à coté, qui les occupaient. Elle a été très choquée lorsqu'elle a appris que c'était parce que les SDF dérangent. Elle affirme n'avoir jamais vu une agression du fait d'un SDF.

M. MERCIER demande à quel endroit étaient situés ces bancs.

La riveraine répond qu'ils se trouvaient rue Bois le Vent à hauteur du glacier. Elle été très choquée que l'on règle le problème des SDF de cette manière là en privant les habitants de bancs publics.

M. COHEN rappelle que la rue Bois le Vent débouche sur la place de Passy qui était un endroit agréable. Qu'est devenue la place de Passy depuis trois ans ? On a vu un café monopoliser quasiment tout l'espace publique de la place en englobant le banc public qui demeure au milieu de sa terrasse. Le banc public devient quasiment invisible. On est dans une situation où finalement l'intérêt privé a pris le dessus sur le public. M. COHEN a tenté quelques démarches : écrire à la Mairie centrale, à la Mairie du 16^e, aller au commissariat de Police de l'avenue Mozart. Ces démarches ont pu quelques fois desserrer l'étoupe mais très vite l'intérêt financier a repris le dessus. Il s'interroge sur le manque de réglementation. Il ne dit pas que le café en question n'a pas les autorisations nécessaires mais s'interroge tout de même. Il faudrait un marquage au sol qui délimiterait autour du banc l'espace qui est réservé au public. De plus, ce banc est très beau, en pierre, il est surmonté de fleurs. Maintenant il y a un menu dessus, il est donc clair qu'il a été annexé. La récupération de cet espace public paraît essentielle à M. COHEN. Il ajoute que le stationnement deux roues sur la place n'arrange rien !

Mme MONOD habite rue de l'annonciation et confirme tout ce qui a été dit à l'instant sur les bancs et sur la place de Passy où les motos stationnent de façon anarchique. Il est impossible de franchir le trottoir autour du restaurant, c'est vraiment infernal.

Une riveraine signale que très souvent on ne peut pas s'asseoir sur les bancs du jardin du Ranelagh parce qu'ils sont recouverts de déjections de pigeons.

Mme KHOURY répond que c'est la raison pour laquelle certains bancs ont été retirés. C'est aussi une question de propreté et d'entretien. De plus, cela devient un point de fixation des SDF et certains riverains s'en plaignent.

La riveraine demande ce qu'elle a l'intention de faire des SDF ?

Mme KHOURY a pour projet de réunir une commission dédiée pour les aider, s'occuper d'eux d'une autre manière. Elle est en train de travailler là dessus mais ça ne suffira pas pour régler le problème.

La riveraine est d'accord, mais supprimer les bancs est une solution un peu radicale.

Mme KHOURY ajoute qu'en général ils sont placés sous les arbres, il y a les déjections des pigeons.

La riveraine demande pourquoi ne sont-ils pas nettoyés. Bien que les taxes d'habitations et des ordures ménagères soient hors de prix, les trottoirs sont dégoûtants.

M. KHOURY rappelle que M. GOASGUEN a créé une charte pour la propreté et a demandé à tous les habitants du 16^e de venir la signer. Une éducation des citoyens est nécessaire pour aider les agents de la propreté à rendre cet arrondissement propre.

La riveraine affirme que les services nettoient de moins en moins. Quant aux SDF, ils ont le droit de s'asseoir.

Ensuite, elle souhaiterait signaler un carrefour très dangereux, où un accident impliquant 7 voitures est survenu récemment. Il s'agit du carrefour de la rue de Boulainvilliers et de la rue Bois le Vent. Le problème est que cette priorité à droite n'est pas respectée parce que les gens, d'où qu'ils arrivent, ne s'attendent pas à trouver tout de suite au bout de 2 secondes une rue sur la droite.

Mme KHOURY ne pense pas qu'il y ait souvent des accidents à ce carrefour mais va demander à M. MERCIER de vérifier.

La riveraine pense qu'il faut aménager ce carrefour.

Mme DREYFUSS pense que ce carrefour est déjà bien aménagé avec des marquages au sol clairs. Il s'agit d'un croisement avec priorité à droite comme il y en a sûrement des centaines à Paris.

La riveraine ajoute que malgré cela il y a des accidents.

M. LEGENDRE suggère de mettre un panneau stop parce que ces deux rues se coupent à la perpendiculaire, cela éviterait peut être ce genre d'accident

Mme GASECKI répond que le « Stop » n'est pas en usage dans Paris où c'est la règle de la priorité à droite qui prévaut.

Elle ajoute que l'endroit est trop étroit pour faire un rond point. Pour l'instant il n'a pas été identifié comme carrefour accidentogène. C'est un carrefour assez simple, comme le disait Mme DREYFUSS, le marquage indique clairement les files qui sont affectées. Il faut que les gens respectent les limitations de vitesse et la priorité à droite. Il est difficile de réaliser un aménagement complémentaire simple qui pourrait améliorer la sécurité sur ce carrefour.

Mme KHOURY demande s'il serait possible de mettre un ralentisseur.

Mme GASECKI répond que c'est compliqué car la rue de Boulainvilliers est une voie importante avec une circulation dense aux heures de pointe.

Mme DREYFUSS ne pense pas que ce soit possible compte tenu du passage du bus et de la pente de la rue.

Mme KHOURY va voir ce qu'il est possible de faire avec Mme GASECKI.

- Travaux avenue Mozart / rue Davioud.

Mme DREYFUSS indique que ces travaux répondaient à une demande très ancienne de sécuriser la traversée piétonne de l'avenue Mozart, située à cette hauteur et de mettre en conformité le carrefour avec la rue Davioud. L'aménagement modifie quelque peu les habitudes de circulation mais les choix que nous avons opérés ont permis de maintenir le stationnement bilatéral dans la rue Antoine Arnauld.

Mme GASECKI précise que son service doit prendre en compte tous les aspects d'un aménagement. L'objectif ici était clairement d'améliorer la sécurité, notamment celle des piétons. Il n'était pas non plus question de pénaliser la circulation de l'avenue Mozart. A partir de là des choix ont été faits qui, dans un premier temps, peuvent déplaire aux riverains immédiats. Les parents d'élèves souhaitent que leurs enfants aillent à l'école en toute sécurité alors que les riverains souhaitent, eux, pouvoir accéder à leur domicile plus facilement. Il faut tenter de concilier ces antagonismes mais ensuite il faut faire des choix. Mme GASECKI a conscience que la desserte du quartier a été un peu modifiée. Malgré tout, cela ne reste que du déplacement automobile ! Le temps de trajet de certains riverains s'en trouve allongé mais la sécurité des enfants qui se rendent dans les établissements scolaires a été améliorée.

M. BOUTRY admet être parfois critique sur certaines choses, mais là, au contraire, il est absolument admiratif et trouve que cet aménagement a été très bien réalisé. Il rend réellement service aux piétons, aussi bien les enfants qui vont à l'école Bauches/Zédé que les adultes qui, avant, devaient traverser en diagonale et dans tous les sens. De plus, l'aménagement a permis de planter 3 arbres supplémentaires.

- Réflexion sur le devenir de la rue de Passy.

Mme DREYFUSS souhaite aborder la question du devenir de la rue de Passy dont l'environnement s'est fortement dégradé au fil des ans. La question de sa modernisation doit donc être posée ; bien entendu, il ne s'agit pas de décréter de façon unilatérale un réaménagement de la rue. L'idée est de pouvoir ouvrir une large concertation pour déterminer ce qu'il faudrait faire. Tous les acteurs de la voie doivent y participer : commerçants, riverains, usagers divers, transports en commun, police, parents d'élèves... Les conseils de quartier lui semblent être le lien naturel de la concertation. Malheureusement, elle doit faire part de son pessimisme compte tenu des orientations budgétaires annoncées par le Maire de Paris pour les années à venir.

Mme ZIVY veut savoir si une enquête a été faite avant de dire que le problème principal c'est le financement. Est-ce qu'il y a, parmi les commerçants, une envie de rendre cette rue piétonne ? Tout le monde s'accorde à dire que le samedi ni les voitures ni les piétons ne peuvent circuler.

Mme DREYFUSS répond qu'il n'y a pas eu d'étude et que ce qu'elle souhaite c'est d'abord disposer d'un audit de la rue pour ensuite mettre tout le monde autour de la table et voir ce qui doit être fait. L'audit doit servir à dégager un diagnostic partagé par tous les acteurs de la voie. Sur la base de ce diagnostic pourront être dégagées des solutions d'aménagement. Elle va donc demander à la Direction de la Voirie de réaliser cet audit.

Encore une fois, il ne s'agit pas de chambouler la rue de Passy mais d'y réaliser un aménagement de l'espace public digne d'elle. Il s'agit quand même d'une rue assez emblématique du 16^e et de Paris.

Mme MONOD rappelle qu'un essai de rue piétonne a été fait il y a de nombreuses années et que cela a été un échec qui a coûté cher à l'époque parce qu'aucune étude sérieuse n'avait été faite avant.

Mme DREYFUSS indique que c'est la raison pour laquelle elle demande une étude. En ce qui concerne le financement, elle pense qu'il va falloir l'appui de M. MANO parce que, pour la Ville ce n'est sûrement pas une priorité.

M. BOUTRY à l'impression qu'il y a comme une évolution dans les esprits parce que, lors de la précédente mandature, il n'était pas question de toucher à la rue de Passy qui était considérée comme parfaite ! Cela signifie qu'on se rend enfin compte que la situation actuelle ne peut perdurer. Un diagnostic permettrait de savoir combien il y a de piétons qui passent et comment ils s'arrangent pour circuler sur un trottoir de 70 cm de large. Après cela, on pourrait peut-être, sans forcément tout chambouler, faire des propositions aussi bien aux riverains qu'aux promeneurs et habitants. M. BOUTRY pense qu'il faut s'inspirer un peu de ce qui s'est fait pour la rue du Commerce dans le 15^e arrondissement. Trois propositions ont été soumises, il y a eu un référendum organisé. Finalement les commerçants, les promeneurs et les riverains de la rue du Commerce sont plutôt satisfaits même s'ils réclament encore un parking sous terrain rue Fremicourt. M. BOUTRY a conscience qu'il ne faut pas négliger le fait que les gens puissent garer leur voiture.

M. MANO confirme qu'en effet, il y a un an de cela, la municipalité ne voulait rien changer. Pendant la campagne électorale, le sujet a été évoqué en distribuant un certain nombre de

documents. Il ne s'agissait pas de propositions précises mais de questions ouvertes sur l'aspect de la rue de Passy : trottoirs, circulation... M. MANO affirme que personne n'est satisfait. Il pense qu'une étude pourrait effectivement être demandée à l'APUR, (l'Atelier Parisienne d'Urbanisme). Il est certain que la rue de Passy ne peut pas rester en l'état, elle n'est plus ce qu'elle était au niveau du standing qu'elle représentait. Il est nécessaire, lui semble-t-il, d'envisager des études un peu sérieuses et c'est avec grand plaisir qu'il s'y associera.

Mme DREYFUSS espère que le soutien de M. MANO permettra d'obtenir des financements car, pour l'instant, elle en doute.

M. MALISZEWSKY se sent très concerné sur la réflexion globale de la rue de Passy en tant qu'habitant de cette rue. De nombreuses choses ont été tentées il y a de nombreuses années : elle a été en mise double sens et on a essayé de la rendre piétonne en dépit du bon sens. En fait il n'y a jamais eu réellement d'étude globale lancée. Cette rue est un peu l'axe entre le Nord et le Sud par sa situation géographique et la présence commerçante, le lien entre les boulevards des maréchaux et la Seine. On peut imaginer qu'elle ait des incidences sur la voirie adjacente tant en amont qu'en aval, tant à droite qu'à gauche. Il affirme que pour l'étude urbanistique tout dépendra de la volonté réelle de redonner à la rue de Passy, au-delà de ces couleurs de noblesse, au moins un sens pratique à vivre.

M. LEGENDRE trouve très malheureux qu'en cette période de fêtes de fin d'année, il n'y ait pas un consensus entre les commerçants pour les illuminations. C'est dommage d'avoir cette rue de Passy coupée par des illuminations qui ne sont pas harmonieuses sur tout le long du parcours alors que c'est une rue 100% commerçante.

Mme PERCO DEBRIS est commerçante rue de l'Annonciation, une rue piétonne. Les commerçants ont des difficultés pour les illuminations à cause de la réglementation. Par exemple, ils ne peuvent pas passer des traverses d'un endroit à l'autre ; c'est interdit. Les commerçants veulent bien investir dans des illuminations mais il faut qu'ils aient la possibilité de positionner ces décorations qui coûtent très cher. Cela fait 25 ans qu'elle est rue de l'Annonciation et constate que les commerçants baissent les bras parce qu'ils ne sont pas aidés. Elle se souvient d'un 25 décembre où la Police est arrivée et voulait faire démonter les traverses installées rue de l'Annonciation. Il faut que les riverains sachent que les commerçants sont prêts à faire de jolies choses mais qu'ils n'en ont pas toujours la possibilité.

Un habitant de la rue de Passy évoque le problème du bruit dans cette rue. La journée, le bruit est normal puisque c'est une rue commerçante mais, la nuit cela devient assez problématique pour ne pas dire infernal. Il s'est rendu sur le site de la Mairie de Paris et a vu qu'effectivement la rue de Passy faisait partie des axes bruyants la nuit. Le problème vient des livraisons qui s'effectuent à toutes heures : minuit, 2h, 4h, 6h du matin, on peut être réveillé toutes les 2h. Visiblement cela ne dérange pas la Police puisque lorsqu'il a été la voir pour signaler ce problème. Il lui a été répondu que c'était normal de par le caractère commerçant de la rue. Il a fait des études de droit au cours desquelles il ne lui a jamais été dit que les commerçants pouvaient s'exonérer de la réglementation. Apparemment ça à l'air d'être une coutume locale donc on devrait peut être s'y habituer. Depuis l'installation du magasin Zara, des semi-remorques viennent le lundi, la nuit ou d'autres jours de la semaine.

Mme KHOURY répond que c'est assez courant lorsqu'on vit dans une rue commerçante, les commerçants doivent être livrés. C'est comme si vous habitiez avenue de l'Opéra et que vous

vous plaigniez des Galeries Lafayette et du Printemps. On ne peut pas pénaliser tous les commerçants qui font que ce quartier est très animé et très recherché.

L'habitant n'est pas contre les livraisons mais il y a des heures qui sont exigées par la réglementation, il suffit de lire les textes. Il ne comprend pas comment on permet de faire des livraisons à 2h ou 4h du matin.

Il ajoute qu'un magasin a installé ses décorations la nuit. Ce qui s'est produit, c'est que ça a été si bien installé qu'elles sont tombées sur des gens qui passaient par là et notamment sur une poussette.

Mme LOTH précise que ça a été installé sur son balcon la nuit sans aucune autorisation

M. MERCIER admet qu'en la matière, il ne peut pas grand-chose. Comme il l'a expliqué précédemment, les livraisons ont lieu 24h/24h. Il y a une réglementation bien sur, sur le bruit et les nuisances sonores mais, dans une rue commerçante, si les commerçants choisissent de se faire livrer plutôt la nuit ou en fin de nuit c'est aussi pour éviter les nuisances en journée. Il faut savoir mesurer les avantages et les inconvénients de chaque système. Il lui semble préférable qu'ils livrent la nuit plutôt que le camion arrive à 8h du matin et bloque toute la rue.

L'habitant demande sur quel texte M. MERCIER se base pour dire que les commerçants peuvent effectuer des livraisons à 2h du matin, réveiller tout le monde et provoquer des embouteillages sur la rue de Passy.

M. MERCIER ne dit pas ça, il dit qu'il faut aussi trouver l'équilibre entre les intérêts de chacun, à la fois ceux des riverains et ceux des commerçants. Son métier n'est pas d'embêter forcément les commerçants qui essaient de livrer la nuit pour limiter les nuisances dans la journée. Il y a aussi une vraie cohérence à avoir dans le dispositif de répression que l'on met en place.

Mme LOTH ajoute que justement si on veut avoir une certaine cohérence, on pourrait organiser les livraisons pour que les commerçants essaient de se faire livrer tous à peu près à la même heure.

M. MERCIER n'ose pas imaginer l'état de la circulation si tout le monde se faisait livrer en même temps, sans parler des camions poubelles.

Mme LOTH précise que c'était une suggestion, que les conseils de quartier sont justement là pour proposer des choses. C'est une organisation à avoir, pour faire en sorte que les commerçants ne se fassent pas livrer à des créneaux horaires complètement différents. Elle s'étonne que l'on ne tienne pas compte de la tranquillité des riverains. Il faudrait peut être que quelqu'un s'occupe d'organiser le dialogue entre les commerçants et les riverains afin d'établir une sorte de partenariat et organiser les choses correctement, parce qu'on peut faire des choses à partir du moment où on est organisé.

M. MALISZEWSKY rappelle que l'année dernière, rue de Passy, des parents d'élèves ont obtenu que la collecte des bouteilles ne se fassent plus le mercredi matin pour que les enfants puissent dormir plus longtemps, c'est déjà ça de gagné.

M. MERCIER ajoute que c'est un peu utopique, mais on peut essayer de faire avancer les choses, il est d'accord avec Mme LOTH. Il y a sûrement des choses à faire mais ce n'est pas forcément que du ressort de la police.

M. COHEN revient sur la question du banc de la place de Passy, il s'étonne que la Police ne puisse pas intervenir car la réglementation exige que le matériel d'une terrasse ne puisse pas être à disposition à moins de 1,60m d'un matériel public. C'est pour cela qu'il voudrait que soit inscrit au sol le périmètre public. Il y a un moment où il faut effectivement des mesures de concertation et le comité de quartier est là aussi pour cela.

M. MERCIER confirme que la réglementation est précise et que des effectifs passent pour essayer de la faire respecter.

M. COHEN demande quels sont les recours pour un citoyen.

M. MERCIER répond que si M. COHEN a le sentiment que l'établissement dépasse cette zone il peut le signaler afin qu'une équipe aille vérifier.

M. COHEN affirme l'avoir déjà fait, il demande quels sont ses recours, ses moyens juridiques?

M. MERCIER répond qu'il n'y en a aucun.

Mme KHOURY pense que cette question peut être traitée en dehors de ce conseil et que M. COHEN pourrait rencontrer M. MERCIER.

M. COHEN ne tient pas à instaurer entre citoyens du même quartier un rapport de force mais il n'est pas normal non plus que certains abusent de la situation. La question du banc public de la place de Passy fait, en contre coup, que les personnes qui pouvaient s'y attarder qu'on a appelé SDF ou autrement vont maintenant se réfugier dans les abris-bus et les gens âgés qui, autrefois, pouvaient s'asseoir sur le banc des abris bus ne peuvent plus le faire. Il y a donc tout un ensemble à réorganiser : les problèmes de Police, les problèmes de citoyenneté, les problèmes d'espaces publics et les problèmes d'espaces privés.

3 - Projet de liaison mécanisée entre l'avenue Marcel Proust et la rue Raynouard.

Mme KHOURY rappelle qu'il s'agit d'une ancienne demande qui a été relayée en son temps par la Mairie du 16^e et par la Mairie de Paris. Une proposition de création d'un escalier mécanique a donc été faite. Malheureusement, à ce jour, nous sommes confrontés à un refus catégorique de l'Architecte des Bâtiments de France. Claude GOASGUEN a demandé l'arbitrage de M. Jean-Louis BORLOO, Ministre de l'Ecologie, du Développement et de l'Aménagement Durable. L'Architecte des Bâtiments de France agit ici dans le cadre de dispositions du Code de l'Environnement, c'est donc le ministère de M. BORLOO qui en assure la tutelle.

Mme NAHOUM suggère simplement d'installer des rampes centrales d'appui pour les personnes âgées. L'escalier est absolument magnifique en l'état mais il y a des petits travaux à refaire parce qu'il y a des dalles qui se soulèvent à cause des racines des arbres.

Mme KHOURY demande à Mme GASECKI si cela est possible.

Mme GASECKI peut étudier la proposition mais là encore il faudra consulter l'Architecte des Bâtiments de France et il n'est pas certain qu'il accepte que soit ajoutée une rampe dans l'axe de l'escalier.

Une riveraine affirme que ces marches sont dangereuses notamment pour les femmes enceintes, les mamans avec enfants en bas âge ou les handicapés. Pour les handicapés il est impossible de monter ou de descendre cet escalier. Récemment une dame handicapée a voulu le prendre, elle est tombée et a eu un accident. En réalité, cet escalier n'a aucune valeur historique, c'est du ciment et du béton, et mettre une rampe n'arrangera absolument pas les choses pour les handicapés. Il y a un nouveau quartier qui s'est construit, il s'agit du Parc de Passy, qui représente entre 300 et 500 co-propriétaires, si on compte les gens de la rue d'Ankara et de l'avenue René Boylesve. Ces gens là hésitent à monter ces 99 marches, lorsqu'ils sont âgés ou mère de famille, pour aller faire des commissions rue de l'Annonciation qui est pourtant une rue très sympathique et riche en commerçants. Le résultat est que les gens vont faire leurs courses dans le 15^e parce que c'est à peine plus loin et c'est plat. A l'inverse les gens de la rue Raynouard qui veulent profiter du Parc de Passy, qui est public, ne le peuvent pas parce que, elle le répète, quand on est mère de famille et qu'on a deux tout petits il est impossible de descendre. Alors on passe par la rue Berton où le bébé est secoué comme un prunier et se met à hurler ou par la rue de l'Alboni. Il suffit de se mettre au pied ou en haut de l'escalier et d'interroger les gens qui confirmeront qu'une rampe n'arrangera rien du tout. Ce qu'il faut c'est un moyen de communication, un escalier mécanique ou un genre de funiculaire. Mme ALBANEL et M. BORLOO se rejettent l'un et l'autre la responsabilité de ce fameux escalier, cela fait 7 ans que ça dure et rien n'avance.

Tout ce que peut dire **Mme DREYFUSS** c'est que le dossier est bloqué par l'Architecte des Bâtiments de France donc ce n'est pas à la mairie de faire une proposition mais au Ministre M. BORLOO. On devrait obtenir une réponse de son cabinet. Par ailleurs, Mme DREYFUSS a demandé à la RATP d'examiner si le dispositif du métro Passy pouvait être complété par un second escalier mécanique même si cela ne satisfaisait pas complètement les riverains d'après ce qu'elle sait.

Un habitant en guise de conclusion au sujet du devenir de la rue de Passy, tient juste à rappeler que les nuisances sonores élevées doivent cesser entre 21h et 7h du matin et qu'il appartient au Maire de prendre les mesures pour faire cesser ces nuisances. Il invite le Maire et son équipe à prendre leurs responsabilités.

Une habitante trouve invraisemblable qu'un ministre, quel que soit son parti politique, puisse aller à l'encontre de la volonté de 500 co-propriétaires et leur famille. Cela représente une masse de gens importante qui souhaitent une solution et qu'un seul personnage, qu'il soit Ministre ou Architectes des Bâtiments de France, puisse leur gâcher la vie à ce point, c'est inadmissible. On est en démocratie et on devrait avoir le droit de voter pour ou contre cet escalier.

M. MANO affirme qu'historiquement, le promoteur du Parc de Passy devait construire un ascenseur mais qu'effectivement, il n'a pas été jusqu'au bout. C'était certainement pour lui un argument de vente mais qui n'a pas tenu une fois que tout était vendu.

L'habitant répond qu'il ne faut pas dire de mensonges. Sans vouloir prendre la défense du promoteur, il avait proposé à la Ville de participer au financement de cet équipement. De plus, ça ne résout pas non plus la question des gens de la rue Raynouard qui veulent descendre dans le parc et qui eux n'ont rien à voir avec le promoteur.

4. Débordement des voitures du service de propreté sur le stationnement autorisé rue de Boulainvilliers.

Mme AUBERT précise que lorsqu'elles sont en trop grand nombre le long de la rue, elles empêchent les restaurateurs et les petits commerçants situés dans le début de la rue de Boulainvilliers de stationner eux même alors qu'ils y travaillent.

M. GILLERON répond qu'en ce moment et pour une très longue durée, il y a les travaux de la Maison de la Radio qui ont divisé par deux voire un peu plus le nombre de places sur ce tronçon de la rue de Boulainvilliers. Les véhicules de la propreté, aujourd'hui, occupent en moyenne 3 à 4 places sur une durée qui ne va pas au-delà de la demi heure. Sur des créneaux horaires courts, mais qui se répètent 3 à 4 fois dans la journée, c'est-à-dire entre 8h30 et 8h50 environ pendant une demie heure puis aux environs de 12h pendant 15 à 20 min et enfin aux environs de 14h, nous avons jusqu'à 5 ou 6 véhicules qui s'arrêtent ou stationnement à proximité de la division de propreté. Il faut savoir que sur ce tronçon de la rue de Boulainvilliers il n'y a que 6 places de stationnement dont une place GIG/GIC qui n'est jamais occupée par ses services. La plupart des difficultés de stationnement sont occasionnées par les arrêts de véhicules pour desservir l'école maternelle qui est à l'intérieur. Les services essaient de générer le moins de désagrément possible en évitant tout de même de rentrer ses véhicules trop souvent dans le garage parce qu'il y a d'énormes répercussions sur l'immeuble de l'OPAC qui est tout autour. Ils essaient de limiter les désagréments mais ce sont des véhicules qui sont là pour transiter et rarement en stationnement de longue durée à part le soir ou la nuit.

5. Propreté :

- Jardin du Ranelagh.

M. GILLERON précise que le jardin du Ranelagh est un espace entretenu par ses collègues de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement. On parlait précédemment des bancs publics situés dans les jardins du Ranelagh, c'est le service des espaces verts qui normalement doit les entretenir. La propreté assiste les équipes des espaces verts le week-end, notamment pour le ramassage des corbeilles et le nettoyage des bancs 2 à 3 fois par an pour assurer un lavage supplémentaire. L'entretien du jardin du Ranelagh incombe aux espaces verts et le service de propreté n'a que le nettoyage des pistes cyclables à réaliser.

- Objets encombrants.

M. GILLERON affirme que le service de la propreté est victime de son succès concernant les objets encombrants. Il intervient assez rapidement quel que soit l'objet qui est déposé, que le riverain prenne rendez vous ou pas et c'est bien ça le problème. Même si le taux de rendez vous sur le 16^e est assez important, environ 50%, un objet sur deux est déposé sans prévenir. Les services doivent donc d'abord le détecter puis ensuite le ramasser. Le quartier Muette Sud est un des quartiers sur lesquels il y a le plus de points de dépôts d'objets encombrants récurrents, sur lesquels les services passent tous les jours, le matin entre 6h et 8h. Les lundis matins, sont enlevés jusqu'à 18m3, rien que dans ce quartier, en objets déposés de manière sauvage alors qu'il est tellement simple de téléphoner au 3975. On peut aussi faire sa demande par Internet ou en appelant le service de propreté de l'arrondissement, ça évite que l'objet reste au-delà d'une demie journée ou d'une journée, le temps qu'il puisse être détecté.

- Déjections canines.

M. GILLERON explique que la suppression des « caninettes » puis des « crottinettes » s'est faite en deux phases, en 2001 puis en 2003. Ce matériel, au même titre que la collecte des encombrants, faisait que les propriétaires de chien se dédouanaient complètement de la propreté des trottoirs, et les riverains n'attendaient qu'une chose, qu'on aille ramasser. Maintenant ce problème est géré dans une optique complètement différente puisque là ce sont les propriétaires qui ramassent. C'est logique et évident. Le geste a mit beaucoup de temps à être accepté par la plupart des parisiens. Ce n'est pas encore le cas partout et nous avons encore beaucoup de rues un peu isolées à caractère très résidentiel, sur lesquelles les gens se permettent d'emmener trop souvent leurs animaux de compagnie. Il faut savoir que le ramassage est obligatoire, néanmoins les services interviennent sur plus de 25 rues dans le 16^e en lavage jusqu'à 5 fois par semaine en complément de l'entretien régulier pour enlever les déjections canines. Il ne préfère pas donner la liste de ces rues parce que ça dédouanerait encore les propriétaires de chien sur ces rues là. Le ramassage est obligatoire, un simple sac de caisse suffit pour ramasser et jeter dans les corbeilles de rues et ça évite quand même un PV à 463 euros, 183 euros minimum.

- Mégots de cigarettes.

M. GILLERON indique que c'est un problème un peu nouveau sur l'espace public, qui date de la loi du 1er février 2007. Chaque propriétaire ou utilisateur de site autour desquels les personnes fument: tabacs, bars, restaurants et immeubles de bureaux par exemple, peut fournir un réceptacle pendant les horaires d'ouverture ou nettoyer autour de ce site. Chaque fumeur est responsable, il peut jeter son mégot éteint dans une corbeille ou utiliser un cendrier de poche. Ce sont des gestes très simples qui de manière cumulée font qu'on réduit cette nuisance. Le mégot est un peu le cauchemar du balayeur, c'est le déchet le plus petit à ramasser. Quand il y en a 1 ou 2 ça ne se voit absolument pas, mais quand il y en a 50, 100 ou 200 cumulés autour d'un site, ce qui arrive très fréquemment, c'est très compliqué à gérer.

Mme BALDINI ajoute que le Maire, M. GOASGUEN, a lancé une charte pour un 16^e propre. Elle est à disposition en Mairie et on peut aussi se la procurer sur le site Internet de la Mairie. Cette charte donne un certain nombre de conseils et demande aux personnes de faire attention à leurs déchets. Elle pense que c'est une démarche intéressante et encourage les conseillers de quartier à en faire la publicité autour d'eux. Si elle est signée et rapportée à la

Mairie, un sac en tissu pliable, qui évite d'utiliser des sacs de caisses qui sont réellement un problème pour l'environnement, est remis en échange.

Une riveraine s'interroge au sujet du ramassage des feuilles mortes parce qu'il y en a énormément sur les trottoirs. Elle va souvent au Canada et, là bas, elles sont ramassées tous les jours. Elle s'étonne car les feuilles mortes sont glissantes et en cas d'accident la Mairie est responsable.

M. GILLERON répond que le service de propreté ramasse les feuilles tous les jours mais ne les ramasse pas tous les jours dans toutes les rues. Il y a 10 700 arbres dans le 16^e arrondissement, c'est-à-dire un peu plus de 10% des arbres parisiens, dont aucun résineux ni conifère tous perdent donc leurs feuilles. La saison est très longue et les différentes essences d'arbres font que la chute des feuilles débute au mois d'août et ne se termine que fin décembre voire parfois début janvier. Nous sommes au cœur de la période de la chute des feuilles et le service de la propreté du 16^e se concentre presque exclusivement dessus, au détriment du nettoyage régulier de rues non plantées. Le travail est simplifié lorsqu'il ne pleut pas parce que les feuilles ne collent pas au sol et qu'il est possible d'utiliser des souffleuses ou des aspiratrices. Il est vrai que, parfois, le service est débordé 24 ou 48h voire 72h par période de grand vent. Les services essaient vraiment de faire au mieux, c'est leur priorité de début septembre jusqu'à fin novembre.

M. GILLERON explique qu'à Montréal il y a une essence quasiment unique donc la chute des feuilles dure 3 semaines à un mois et non pas 3 à 4 mois comme à Paris. L'espace public est traité de manière complètement différente, il y a des trottoirs extrêmement larges avec la possibilité d'utiliser des engins de type poids lourd qui interviennent de manière mécanisée et le travail est beaucoup plus simplifié.

M. LEGENDRE demande aux services de M. GILLERON d'être particulièrement vigilants sur les voies en pente comme le boulevard Delessert qui est très planté avec une pente assez forte. Il en a fait la triste expérience c'est quand même désagréable.

6 - Le rayonnement et l'influence de la Maison des associations.

Mme KHOURY indique que c'est une très belle maison qui contribue à l'animation du 16^e arrondissement par l'organisation des différents événements et conférences. Elle invite les conseillers de quartier à aller la visiter.

Mme BARSOLLE précise qu'elle est située 14, avenue René Boylesve juste en face du Parc de Passy.

Mme KHOURY remercie Mme BARSOLLE qui en est la Directrice.

7. Utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement

Mme KHOURY annonce qu'il reste 2 606,12 € sur le budget de fonctionnement et 7 409,88 € sur le budget d'investissement. Les dépenses qui ont été faites concernent des fournitures

administratives, la maintenance de la carte interactive, les frais de réceptions, les panneaux d'information pour les conseils de quartier et l'achat d'une imprimante.

Mme DREYFUSS précise qu'il s'agit du reliquat de 2008 et que de nouveaux crédits seront alloués dès janvier 2009.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Mme Ihjeb KHOURY